



Stationnement au champ de Mars à Nantes dans les années 80 - photographie : Jacki Herbet

L'habitat caravane et le logement

Si la caravane est bien reconnue comme habitat, elle ne l'est pas encore comme logement ce qui implique de lourdes conséquences pour les familles de Voyageurs.

Contrairement à une idée reçue encore largement répandue : les aires d'accueil sont payantes. Le tarif peut varier en fonction des équipements présents sur l'aire ainsi que de leurs vétustés. Un voyageur de l'aire d'accueil de Thouaré sur Loire nous explique : *" Ici contrairement à la plupart des places on paye au forfait. C'est à dire, l'eau, l'électricité et le droit de place en même temps. C'est parce que l'aire n'est plus aux normes, les sanitaires sont collectifs et ils ne fonctionnent pas tous".* Pour les aires plus récentes la facture peu être très lourde pour les familles qui sont obligées d'y vivre : *" Ici c'est vrai que l'aire est en mauvais état, mais on ne pourrait pas vivre sur une place aux normes, on ne s'en sortirai pas, c'est trop cher. D'autant que nous c'est pas comme les sédentaires, on a un loyer à payer mais pas les APL pour aider."* La loi impose en effet aux familles de Voyageurs de stationner sur des espaces réglementés comme les aires d'accueil. Les Voyageurs doivent donc payer un "loyer", mais ne peuvent pas bénéficier des mêmes droits en terme d'allocations que la population sédentaire.

La caravane est considérée comme un logement mais uniquement pour ceux qui n'y vivent pas.

En effet, il existe bien une allocation accordée par la CAF, l'ALT2 (Allocation au Logement Temporaire) et dont bénéficient...les EPCI ou les gestionnaires des aires ! L'allocation est versée aux Communautés de Communes qui disposent d'une aire d'accueil ou directement aux gestionnaires de ces dernières. Cette allocation est censée amortir les frais de gestion et d'entretien de ces aires. Il s'agit ici d'une profonde injustice. En effet l'aire d'accueil est reconnue comme logement pour les EPCI et les gestionnaires, mais pas pour les personnes qui y vivent à l'année. En Loire Atlantique, les Voyageurs en situation de précarité peuvent néanmoins avoir recours au Fond de Solidarité Logement. Ce dernier peut permettre de débloquer une aide pour l'achat de bouteille de gaz, pour le règlement d'une facture d'énergie ou encore d'une dette de stationnement. Il ne s'agit que d'une aide ponctuelle en situation d'urgence.

Une facture qui peut être salée

Sur une autre aire de Nantes Métropole une famille sur le départ nous expliquait pourquoi elle quittait l'aire d'accueil en plein hiver : *" On part de main normalement, on va aller sur le parking d'une usine qui est fermée*

pas très loin. Le départ de la famille est forcé et s'explique par le prix du stationnement et des consommations en hiver, selon un membre de cette même famille : *" l'emplacement c'est deux euros par jour, mais le problème c'est plus le courant et l'eau, en plein hiver ça monte vite. A 5 ça nous coûte 600 euros par mois, à ce prix la cela ne vaut pas la peine de rester pour ce qu'on a ici."*

Des solutions alternatives

Face aux prix des aires d'accueil, des familles de la Métropole Nantaise préfèrent donc trouver une entente avec un propriétaire privé pour la période hivernale, comme nous le confirme l'une d'entre elles : *" Nous on s'est mis d'accord avec le propriétaire, alors on lui donne de l'argent pour l'eau et l'électricité et il accepte qu'on reste. C'est un bout de parking quoi...mais bon cela coûte moins cher qu'une aire d'accueil et de toute façon les sanitaires sur une aire on ne les utilise pas c'est pas chauffé et en hiver il fait trop froid".* Au sud de la Métropole Nantaise, les familles préfèrent quant à elles passer l'hiver sur des terrains appartenant à un proche : *" On est un peu les uns sur les autres, mais au moins on est ensemble et c'est chez nous."*



Les terrains familiaux

L'aire d'accueil, un frein au Voyage ?

Pour beaucoup de Voyageurs du département, l'aire d'accueil est un "choix par défaut". On constate en effet que les familles aspirent à une solution d'habitat plus durable et plus conforme à leurs besoins. Sur les aires d'accueil les différentes familles sont parfois obligées de cohabiter sur un espace restreint et inadapté, ce qui peut engendrer des conflits. Par ailleurs le manque de places oblige certains Voyageurs à limiter leurs déplacements durant la période estivale. Des Voyageurs décideraient même de payer un emplacement sur lequel ils ne résident pas. Une Voyageuse du littoral Atlantique nous confirme : *Une fois on a payé deux semaines de droits de place alors qu'on était même pas là, on a demandé à la famille de laisser une voiture sur l'emplacement, le temps qu'on rentre pour réserver la place*". Ces stratégies amènent de fait des tensions entre voyageurs. En effet les personnes les plus itinérantes se plaignent de voir les mêmes personnes d'années en années sur les aires d'accueil, eux même ne trouvant pas de places pour stationner dans le cadre légal : *"C'est n'importe quoi, toi tu arrives et tu as nulle part où aller. Une place c'est pas fait pour y rester à l'année"*. Pour beaucoup l'accès à un terrain familial est donc vu comme la meilleure solution.

Les terrains privés non constructibles

Beaucoup de Voyageurs optent pour l'achat d'un terrain non constructible afin d'y passer l'hiver. Se pose alors la difficulté d'être raccordé à l'eau et à l'électricité, même de manière temporaire. Un voyageur exprime ses difficultés : *"J'ai mon terrain au Sud-Loire sur lequel je voudrais stationner l'hiver, le problème c'est que le maire refuse de me brancher, même en temporaire. On s'entend bien pourtant mais le problème c'est que je suis pas le seul sur la commune dans ce cas. En fait je pense qu'il a peur de me dire oui et d'être obligé de le faire pour tous les autres qui habitent dans le coin"*. Il faut rappeler que le stationnement

des caravanes est limité à trois mois sur ces terrains dits "de loisir", ce qui tend à décourager certains Voyageurs : *"Vraiment ça dépend du Maire. Pour certains ça ne pose aucun problème et d'autres te feront des histoires jusqu'à ce que tu vendes le terrain et que tu partes"*.

Une prise en compte dans le schéma départemental

Ce document fixe notamment les objectifs à atteindre en terme d'habitat pour le département sur la période 2018 - 2024. Parmi les obligations concernant la Loire-Atlantique, le schéma recense 207 ménages devant être relogés sur des terrains familiaux en locatif. Cette directive implique pour les communes de prendre en compte l'habitat des Voyageurs lors de l'élaboration ou la révision des PLU (plan local d'urbanisme). Ces aménagements doivent inciter les communes à repérer des terrains pouvant accueillir les familles qui en feraient la demande. Ces terrains familiaux pourraient également permettre de libérer des emplacements sur les aires d'accueil pour les familles itinérantes. Enfin les équipements sanitaires et habitables sur ces terrains correspondent bien davantage aux besoins des familles que ceux présents sur les aires d'accueil.

L'école des MOUS

La création de terrains familiaux peut passer par un dispositif de "Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)". Une MOUS peut être subventionnée par l'état à hauteur de 50%. Ce dispositif comporte un volet action (construction, rénovation...), ainsi qu'un volet "social" qui permet l'accompagnement des personnes vers le logement ainsi que le recueil de leurs besoins. Le but de cette démarche doit normalement être axé sur la co-construction du projet entre les techniciens et les personnes accompagnées. Plusieurs démarches de créations de terrains familiaux via un dispositif MOUS seraient en projet sur le département.



Vers un prêt caravane ?



@boucaud4 · 3 mai

En réponse à [profil] et 29 autres

Du moment qu'ils ont la carte qui dit **gens du voyage** la Caf leur verse tout les ans l'équivalent d'une maison à l'achat (pour 1 an) pour leur voiture et **caravane**, et il existe des banques spéciales pour eux justement grâce à ces fonds Caf qui leur font des prêts en plus



[profil] · 13 janv. 2016

La Caf accorde pour l'achat de la **caravane**, des aides exclusivement réservées aux **gens du voyage**. Pour partie non remboursable



"Les caravanes des gens du Voyage sont payées par la CAF".

On retrouve régulièrement cette affirmation absurde sur les réseaux sociaux (voir photos ci-dessus). Il faut rappeler que ces idées reçues sont totalement fausses. En revanche, dans certains départements tels que le Maine et Loire, La Vendée ou l'Ille et Vilaine, il existe une possibilité d'obtenir des prêts pour l'achat d'une caravane. Ces prêts sont ensuite remboursés en déduction des prestations de la Caisse d'Allocation Familiale. Il s'agit donc d'un prêt sans risque pour les CAF. L'absence de prêt caravane en Loire Atlantique pousse certains Voyageurs à changer de domiciliation pour en bénéficier, ce qui présente pourtant des risques pour leur situation financière. Un technicien de la CAF nous avait interpellé à ce sujet : *"C'est très risqué comme initiative ! Certes les voyageurs vont bénéficier de ce prêt, pour ensuite refaire une domiciliation en Loire-Atlantique, où ils rembourseront ce prêt contracté dans un autre département. Mais le temps du transfert de dossier d'une CAF à l'autre, il y a une forte chance d'avoir une rupture de droits sur un temps plus ou moins long"*. Il poursuit : *"Pour une famille dans la précarité une rupture de droits, même temporaire, cela peut être une catastrophe, avec*

le risque notamment de se retrouver sans aucun revenu".

Pour autant les familles semblent prêtes à courir ce risque notamment pour des raisons d'intimité, comme nous le raconte un Voyageur : *"Pour ceux qui n'ont pas les moyens c'est très important, juste pour que tes enfants aient leurs propres caravanes. Imagine toi à 13 ou 14 ans, tu es obligé de te doucher dans la caravane de tes parents... c'est pas grand une caravane. C'est gênant pour les jeunes"*.

Face à ce constat le groupe inter-associatif* s'est réuni afin de solliciter auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de Loire-Atlantique la possibilité d'étudier la mise en place de prêts caravanes. La CAF est à l'écoute des propositions et le travail progresse pour la mise en place opérationnelle du dispositif. Les Voyageurs du département seront tenus informés des avancées de cette démarche.

*groupe inter-associatif : Le Relais, les SRI les Forges Médiation,

Le problème des assurances

Un problème récurrent pour les Voyageurs : assurer sa caravane en habitation.

Beaucoup de Voyageurs se plaignent des tarifs excessifs des assurances pour caravane. S'il est encore relativement facile d'être assuré sur la route, il est plus difficile de l'être à l'arrêt. Interrogés à l'accueil du Relais, des Voyageurs témoignent : *"Quand tu as une assurance depuis longtemps, chez un assureur classique ça va. Mais le problème c'est quand tu changes de caravane. J'ai changé de caravane il y a quatre ou cinq ans et mon assureur a refusé de me ré-assurer. Du coup on doit prendre des assurances par le biais d'un courtier à Paris et cela coûte les yeux de la tête !"* En effet après un rapide sondage à l'accueil du Relais, il apparaît que le coût d'une assurance peut monter jusqu'à près de 1500 euros à l'année pour une caravane en double essieu. Cette situation pousse de nombreux Voyageurs à n'assurer leurs caravanes "que en roulante", c'est à dire lors des déplacements. Les Voyageurs sont ainsi rarement couverts en cas d'averse de grêle ou même en cas d'incendie, sur leur terrain comme sur aire d'accueil : *"C'est arrivé à mon cousin il y a pas longtemps. Il a eu un incendie dans sa caravane, il a tout perdu. Comme il n'était pas assuré, on est obligé de faire une quête chez toute la famille pour*

qu'il en rachète une" confie une Voyageuse. Ce problème est pourtant bien connu des pouvoirs publics. En effet, déjà en 1998 une question publiée au Journal Officiel du Sénat alertait sur les difficultés rencontrées par les Voyageurs pour assurer leurs caravanes, qualifiant même cet état de fait de "réelle forme d'exclusion". De nouveau interpellé en 2006 sur la même question par le Président de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage, le ministre de l'économie renvoyait ce problème à cette même commission en lui demandant de travailler sur le sujet. Plus de 20 ans après les premières alertes, il semble que la situation soit toujours bloquée pour un grand nombre de familles. Cette précarité au niveau des assurances touche principalement les familles vivant sur les aires d'accueil et ne possédant pas leur propre terrain. Un voyageur nous informe : *"Si tu as ton propre terrain avec une petite maison, même sans chambre, alors c'est beaucoup plus facile de faire assurer ta caravane"*.

Il apparaît en effet que la justification des assureurs pour motiver leur refus d'assurer les caravanes en habitation se situe sur l'absence d'adresse fixe et ce en contradiction avec les lois sur la domiciliation.

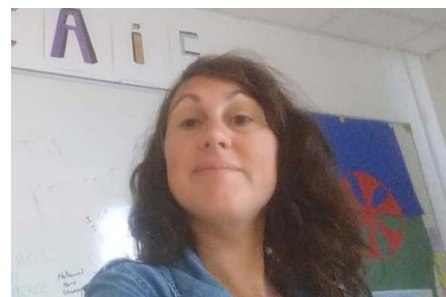
Portrait

Amélie Foucoïn, professeur de soutien pour les cours du CNED au collège Julien Lambot de Trignac

Rencontre avec Amélie Foucoïn, professeure de soutien pour les cours du CNED*, au collège Julien Lambot sur la commune de Trignac.

Ce collège est fréquenté depuis plusieurs générations par des familles de Voyageurs vivant sur le littoral.

En poste depuis 5 ans, Amélie nous explique son parcours et son travail au quotidien auprès des élèves et de leurs familles.



L'enseignement : une évidence

Après une licence de lettres modernes et un Master aux Métiers de l'enseignement de l'éducation (MEF), Amélie s'oriente logiquement vers l'enseignement. Elle explique : *"L'école est un très bon souvenir et un lieu où je me sentais bien donc finalement je pense que j'ai presque toujours voulu enseigner"*. Après l'obtention de son diplôme Amélie commence à travailler auprès des élèves allophones puis elle postule directement au collège Julien Lambot, après avoir eu connaissance de ce poste orienté vers les Voyageurs scolarisés à distance. Elle ajoute : *"Je n'avais pas de connaissance particulière des Voyageurs. Ma première rencontre avec un élève Voyageur s'est faite aux SRI* dans le cadre du soutien scolaire, en fait c'est plus l'enseignement hors du cadre classique qui m'attire je pense"*.

*SRI : Services Régionaux Itinérants (association pour les Voyageurs)

Une relation de confiance

Selon Amélie la confiance avec les familles est primordiale : *"Je rencontre souvent des Voyageurs qui ont eu une expérience désagréable au cours de leur scolarité, les plus âgés se plaignent d'avoir été mal accueillis ou mis au fond de la classe à faire des dessins lorsqu'ils arrivaient dans des écoles"*. Elle tempère : *"Pour les parents de mes élèves c'est différent. Pour cette*

génération, beaucoup de parents d'élèves ont eux-même été scolarisés à l'année au collège Julien Lambot et beaucoup d'enfants de Voyageurs y sont scolarisés de manière classique tout au long de l'année. Cela crée une relation de confiance avec l'institution". Par ailleurs, chaque année lors de la fête foraine Amélie accueille les mêmes familles de Voyageurs dans sa classe lors de leur passage à Saint-Nazaire.

Le soutien au CNED

L'enseignement à distance comporte des spécificités par rapport à celui en établissement scolaire, comme le développe Amélie : *"La particularité de ma classe c'est qu'il s'agit d'un soutien aux élèves qui suivent une scolarité à distance, cela représente 3 après-midi de cours par semaine"*. Pour la professeure il faut s'adapter en permanence au niveau des élèves présents dans sa classe : *"Dans la même classe, j'ai des niveaux très différents. J'ai des élèves en classe SEGPA comme en classes générales et surtout je dois les aider dans toutes les matières, un peu comme une professeure des écoles. Au début faut se remettre à niveau bien sûr et après c'est bon"*. Chaque jour les élèves présents en classe vont donc choisir la matière qu'ils souhaitent approfondir durant la séance et la professeure apporte son aide.

Proposer "plus"

Amélie souhaite pour l'avenir proposer plus que l'aide aux leçons et aux devoirs. *"Le temps est très court mais on essaye quand même de travailler sur d'autres thèmes qui permettent une ouverture au monde. Les élèves tiennent chaque année une petite gazette sur l'année scolaire qu'ils publient eux mêmes"*. Par ailleurs tous les 3 ans est organisé un événement plus large autour du champ culturel : *"La dernière fois on avait monté un projet avec ma classe de 6ème classique et ceux de ma classe de soutien au CNED. Sur trois jours on avait fait découvrir la vie des enfants Voyageurs avec des projections de films, d'expositions et un concert de Nicki Elfrick qui clôturait l'événement. Ce travail s'était fait en lien avec la professeure relais pour les enfants Voyageurs du secteur. La prochaine édition aura lieu cette année, on travaillera dessus avec nos élèves"*.

Pour les Voyageurs proches de Saint-Nazaire qui souhaiteraient intégrer les cours de soutien au CNED du collège Julien Lambot à Trignac.

Demander Amélie Foucoïn au : 02.40.90.40.59.

Le Relais Bouguenais
19 rue Gutenberg – BP 4119
44341 BOUGUENAI CEDEX
Tél : 02-51-70-69-20

Le Relais Saint-Nazaire
96 Bd Victor Hugo
44600 St Nazaire
Tél : 02-40-19-00-24

Pour retrouver toute l'actualité du Relais :
Site internet : www.lerelais.asso.fr
Facebook : [LeRelaisGDV](https://www.facebook.com/LeRelaisGDV)
Twitter : [@LeRelaisGDV](https://twitter.com/LeRelaisGDV)